



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 3 février 2023

Délibération n°07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 février à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 19 janvier 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Pierre-Hermann MUGNIER, Michel BUISSON, Michel CARTERET, François BONNEAU, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT.

Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY.

Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Nicole BONNEFOY.

Membre consultatif présent : messieurs Andreas KOCH et Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Michel CARTERET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	6
Votants	14

Objet : Subvention du Pôle Image Magelis à la Technopole EurekaTech Angoulême Cognac Charente pour l'année 2023

Inaugurée en mars 2018 pour valoriser l'écosystème territorial, la Technopole EUREKATECH Angoulême Cognac Charente, a été créée dans le but d'accompagner la création, la croissance et la venue d'entreprises innovantes sur l'ensemble du Département autour de filières stratégiques que sont l'Image Numérique et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), l'industrie du process, la mécanique et l'électronique et enfin l'industrie du luxe et du packaging.

Le Pôle Image Magelis a ainsi adhéré à la Technopole en qualité de membre fondateur par délibération n°18 du 9 mars 2018.

Le Conseil de Surveillance de la Technopole réuni le 12 janvier 2023 a validé les orientations opérationnelles et le budget prévisionnel pour 2023. Les échanges avec l'équipe du Pôle Image Magelis ont également permis de préciser les ambitions et les actions, listées ci-dessous, que portera la Technopole au titre des ICC dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les programmes portés par Magelis :

1/ Les parcours entrepreneuriaux :

- Permanence de la technopole à la pépinière image
- Amplifier le programme WIZZ, l'incubateur dédié aux ICC et tendre vers une envergure régionale
- Dans le cadre de Territoire d'industrie, déployer des actions visant à promouvoir l'innovation pour toutes les entreprises
- Compléter le Challenge Positif avec un événement en présentiel
- Consolider l'internationalisation des entrepreneurs au travers du lancement de SIRENA 3 et du softlanding Mexique/France
- Définir et formaliser une offre de services à destination des PME et ETI

2/ Plateforme technologique & Projets collaboratifs

- Connecter les entreprises du Pôle Image avec le projet Usine du Futur Nouvelle-Aquitaine / GrandAngoulême et Rédaction d'une feuille de route « territoire/image »
- Accompagner les entreprises sur des événements de diversification en complément des actions Magelis et Nouvelle-Aquitaine [exemple : Salon Museum Expert, Laval Virtual, Virtuality...]
- Impliquer toutes les composantes du Pôle Image dans le projet de plateforme technologique « formation immersive »
- Conforter EUREKATECH FEST et en faire l'événement de l'écosystème territorial de l'innovation et de l'entrepreneuriat
- Lancement d'un dispositif « innovation partagée » permettant de créer des passerelles entre les écosystèmes des entreprises numériques et images et les PME et Grands Comptes en Charente et en Région.

Eurekatech et Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière ICC et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises innovantes et leur développement économique.

Notre territoire dispose d'une maturité forte et la capacité d'Eurekatech à accompagner les entreprises et à animer la filière, associée au dynamisme, à l'expérience et à la reconnaissance nationale et internationale du Pôle Image Magelis, permettront à cette collaboration de faire évoluer la dynamique locale et l'ancrage de la spécialité Image et Numérique d'Angoulême.

Pour mettre en place ces actions de collaboration, la Technopole Eurekatech sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier de 30 000 € au titre de l'année 2023 [identique à celui de 2022], permettant de consolider les programmes de la Technopole, de poursuivre ses travaux en s'inscrivant dans une logique collaborative car les actions technopolitaines doivent permettre de densifier le soutien aux actions d'accompagnement de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le territoire de GrandAngoulême et de la Charente.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2023 est établi à 643 000 €. Les autres partenaires qui soutiennent Eurekatech sont :

Grand Angoulême (mise à dispo)	254 000 €
Nouvelle Aquitaine (Start-Up, EDI, TI)	174 000 €
GrandAngoulême	87 050 €
AFD / GRAND ANGOULEME	39 000 €
Magelis	30 000 €
Grand Cognac	20 000 €
Prestation / Cotisation	16 000 €
CCI Charente (mise à dispo)	15 000 €
Le Rouillacais TI	2 250 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord ti	1 650 €

Une convention financière établie entre le Pôle Image Magelis et Eurekatech viendra préciser les engagements réciproques au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le soutien financier du Pôle Image Magelis à la Technopole Eurekatech du GrandAngoulême, pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2023 ;
- approuvent le principe et les termes de la convention financière afférente ;
- autorisent Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 09 Février 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 09 Février 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 09 Février 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

